



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SAEA: Livraison de serviceSGI	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-204341/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 3274341	Date 2020-06-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-625-38036	
File No. - N° de dossier 625zm.21120-204341	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-20	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Haroutounian, Rosanna	Buyer Id - Id de l'acheteur 625zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-5346 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 002

La présente modification vise à modifier la demande de propositions et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP :

Révision n° 2. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES D'APPLICATION

PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE

CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des services d'application au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un architecte d'applications et de logiciels pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'architecte d'applications et de logiciels de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un programmeur/analyste pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du programmeur/analyste de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis; h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT; i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.	

Révision n° 3. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES D'APPLICATION

PARTIE B : CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS PAR POINTS – LE SOUMISSIONNAIRE CTC1

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTC1	<p>JOURS FACTURABLES : ARCHITECTE D'APPLICATIONS ET DE LOGICIELS ET PROGRAMMEUR/ANALYSTE</p> <p>En utilisant le ou les contrats auxquels le soumissionnaire a fait référence en réponse au CTO1-A et au CTO1-B :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un architecte d'applications et de logiciels, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou 	10	<p>Architecte d'applications et de logiciels</p> <ul style="list-style-type: none"> 121 jours à 239 jours = 2 points 240 jours à 479 jours = 4 points 480 jours à 719 jours = 6 points 720 jours à 959 jours = 8 points 960 jours ou plus = 10 points <p>Programmeur/analyste :</p> <ul style="list-style-type: none"> 121 jours à 239 jours 	

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>semblable à un architecte d'applications et de logiciels dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés à l'aide du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>2. Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un programmeur/analyste, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou semblable à un programmeur/analyste dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p>	10	<ul style="list-style-type: none"> = 2 points • 240 jours à 479 jours = 4 points • 480 jours à 719 jours = 6 points • 720 jours à 959 jours = 8 points • 960 jours ou plus = 10 points 	

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.</p> <p>Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), et les jours facturables respectifs.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>			

Révision n° 4. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES DE GESTION DE L'INFORMATION/TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE

CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services de gestion de l'information/technologie de l'information au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un architecte technique pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'architecte technique de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin. <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;</p> <p>c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;</p> <p>d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres).</p> <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte de technologie pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT de l'architecte de technologie de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis; h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT; i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>	

Révision n° 5. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES DE GESTION DE L'INFORMATION/TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

PARTIE B : CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS PAR POINTS – LE SOUMISSIONNAIRE CTC1

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTC1	<p>JOURS FACTURABLES : ARCHITECTE TECHNIQUE ET ARCHITECTE DE TECHNOLOGIE</p> <p>En utilisant le ou les contrats auxquels le soumissionnaire a fait référence en réponse au CTO1-A et au CTO1-B :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un architecte technique, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou semblable à un architecte technique dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés à l'aide du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres. 	<p>10</p> <p>10</p>	<p>Architecte technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 121 jours à 239 jours = 2 points • 240 jours à 479 jours = 4 points • 480 jours à 719 jours = 6 points • 720 jours à 959 jours = 8 points • 960 jours ou plus = 10 points <p>Architecte de technologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 121 jours à 239 jours = 2 points • 240 jours à 479 jours = 4 points • 480 jours à 719 jours = 6 points • 720 jours à 959 jours = 8 points • 960 jours ou plus = 10 points 	

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>2. Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un architecte de technologie, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou semblable à un architecte de technologie dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.</p> <p>Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), et les jours facturables respectifs.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p>			

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>			

Révision n° 6. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 3 – SERVICES A L'ENTREPRISE

PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services à l'entreprise au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un analyste des systèmes opérationnels pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au 	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'analyste des systèmes opérationnels de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) avoir été conclu avec un client unique; b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications; c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications; d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un spécialiste, soutien des opérations pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du spécialiste, soutien des opérations de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de l'organisation cliente;b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;</p> <p>i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>	

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>2. Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un spécialiste, soutien des opérations, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou semblable à un spécialiste, soutien des opérations dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.</p> <p>Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), et les jours facturables respectifs.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de</p>			

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>			

Révision n° 8. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

**VOLET DE TRAVAIL 4 – SERVICES DE GESTION DE PROJETS
PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE
CTO1-A**

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services de gestion de projets au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou 	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>semblables à ceux d'un architecte-conseil de l'organisation pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'architecte-conseil de l'organisation de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) avoir été conclu avec un client unique; b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications; c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications; d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un gestionnaire de projet pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du gestionnaire de projet de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de l'organisation cliente;b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;</p> <p>h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;</p> <p>i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>	

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>2. Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un gestionnaire de projet, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou semblable à un gestionnaire de projet dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.</p> <p>Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), et les jours facturables respectifs.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de</p>			

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>			

Révision n° 10. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

**VOLET DE TRAVAIL 5 – SERVICES DE CYBER PROTECTION
PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE
CTO1-A**

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services de Cyber Protection au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'analyste de la sécurité des réseaux pour 	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'analyste de la sécurité des réseaux de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) avoir été conclu avec un client unique; b) avoir une valeur initiale minimale de 500 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications; c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications; d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée pour lesquels la ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de l'organisation cliente;b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;</p> <ul style="list-style-type: none">h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>	

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>2. Le soumissionnaire devrait démontrer dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A que les services fournis par la ressource, qui est identique ou semblable à un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire peut utiliser un contrat additionnel pour démontrer qu'une ressource unique, qui est identique ou semblable à un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée dans chaque contrat, dépasse le minimum de 120 jours facturables spécifié au CTO1-A. Le soumissionnaire doit démontrer que le deuxième contrat pour cette catégorie de ressources satisfait aux exigences du CTO1-A. Les renseignements relatifs au deuxième contrat pour cette catégorie de ressources doivent être présentés au moyen du formulaire CTO1-A. Les services doivent avoir été fournis au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire C1.</p> <p>Dans les cas où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), et les jours facturables respectifs.</p>			

N° du CTC	Critères techniques cotés	Maximum de points	Points accordés	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>			

Révision n° 12. Au Formulaire O1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

FORMULAIRE O1-A EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE
<p>Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire CTO1-A, fournissez les renseignements suivants pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) le nom complet du client, son adresse courriel et son titre; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;

- h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT);
- i) pour les catégories semblables (comme on le décrit dans le CTO1-A), la mise en correspondance des tâches de la catégorie de ressources de l'énoncé des travaux (EDT) pour le présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence.

Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).

Le tableau 1 est fourni pour aider les soumissionnaires à structurer les renseignements requis pour le CTO1-A. Les soumissionnaires devraient reproduire le tableau 1 ci-dessous selon leurs besoins pour fournir les renseignements requis.

1. Numéro du contrat de référence	N° :
2. Préciser la catégorie de ressources de l'EDT du présent appel d'offres.	Catégorie de ressources :
3. Préciser la catégorie de ressources indiquée dans le contrat cité en référence. Sélectionner l'énoncé approprié : Énoncé A : Cette catégorie de ressources a été acquise par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT et est identique à la catégorie de ressources des SPICT mentionnée au point 2 ci-dessus. OU Énoncé B : Cette catégorie de ressources a été acquise par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT et est semblable à la catégorie de ressources des SPICT mentionnée au point 2 ci-dessus. OU Énoncé C : Cette catégorie de ressources a été acquise en dehors du mécanisme de passation de marchés des SPICT et est semblable à la catégorie de ressources des SPICT mentionnée au point 2 ci-dessus.	Catégorie de ressources : Insérer la déclaration applicable dans son intégralité :
4. Tâches de l'EDT, y compris les produits livrables pour la catégorie de ressources du présent appel d'offres	Tâches pour la catégorie de ressources du contrat de référence
a) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence) Exemples de texte à insérer : « Mise en correspondance avec la tâche a) de l'EDT »

b) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
c) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
d) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
e) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
f) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
etc.	etc.
Nombre de tâches et de produits livrables mis en correspondance :	
5. Nom complet de la ressource :	
6. Dates de début et de fin du travail de la ressource : (JJ/MM/AAAA) - (JJ/MM/AAAA)	

Révision n° 13. Au Formulaire C1

Tableau 3

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

Tableau 3 : Nom de la catégorie de ressources de CTC1 : _____

Préciser la date de début et de fin au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres, lorsque les services fournis par la ressource dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié dans le CTO1-A :				
Numéro du contrat	Nom complet de la ressource	Titre	Dates de début et de fin du travail de la ressource (JJ/MM/AAAA) - (JJ/MM/AAAA)	Nombre de jours facturables
Nombre total de jours facturables :				

Révision n° 14. Au Formulaire C1

Tableau 4

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

Tableau 4 : Nom de la catégorie de ressources de CTC1 : _____

Préciser la date de début et de fin au cours des cinq dernières années à compter de la date de publication initiale du présent appel d'offres, lorsque les services fournis par la ressource dépassent le minimum de 120 jours facturables spécifié dans le CTO1-A :				
Numéro du contrat	Nom complet de la ressource	Titre	Dates de début et de fin du travail de la ressource (JJ/MM/AAAA) - (JJ/MM/AAAA)	Nombre de jours facturables
Nombre total de jours facturables :				

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 7: En ce qui concerne les volets de travail 1 à 4, ainsi que chacune des catégories respectives de chacun des volets liés aux CTO1, CTO1-B et CTC1 :

L'exigence relative aux CTO1-A, CTO1-B et CTC1 stipule que l'État cherche à obtenir tous ces jours facturables à partir d'une seule ressource. L'État pourrait-il confirmer que de multiples ressources dans le(s) contrat(s) mentionné(s) peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences de jours facturables pour les catégories respectives?

Réponse 7 : Voici les exigences concernant les jours facturables pour les CTO1-A, CTO1-B et CTC1 dans les volets de travail :

- a) CTO1-A: le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables aux catégories de ressources précisées dans le critère pour chaque volet de travail, dans lequel la ressource unique compte un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Le minimum de 120 jours facturables pour une seule catégorie de ressources peut être démontré par de multiples personnes, mais ne doit pas avoir été acquis simultanément. Comme il est indiqué dans le critère, dans les situations où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure le nom des ressources de remplacement ainsi que les dates de début et de fin du travail de chaque ressource. Voir les Modifications 2, 4, 6, 8, 10 et 12 de l'invitation à soumissionner.

- b)** CTO1-B: Les 2 000 jours facturables sont pour toutes les catégories de ressources des contrats mentionnés, y compris les deux catégories de ressources précisées dans le critère pour chaque volet de travail couvrant une période ne dépassant pas trois ans.
- c)** CTC1: Les jours facturables au-delà de 120 jours pour chaque catégorie de ressources précisée dans le critère pour chaque volet de travail peuvent être démontrés par diverses personnes, mais ne doivent pas avoir été accumulés simultanément. Par exemple, dans le Volet de travail 1, dans le cas où un soumissionnaire indique les jours facturables de deux architectes d'applications et de logiciels travaillant simultanément sur le même contrat, l'expérience d'un seul architecte d'applications et de logiciels sera comptée. Comme il est indiqué dans le critère, dans les situations où une ressource a été remplacée, le soumissionnaire doit inclure le nom des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource et les jours facturables respectifs. Voir les Modifications 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 14 de l'invitation à soumissionner.

Question 8: En ce qui concerne les CTC3/CTC4, « 2. Le soumissionnaire devrait inclure une déclaration signée par le responsable du projet, le responsable technique ou l'autorité contractante attestant que la stratégie de gestion du contrat a effectivement été mise en œuvre comme proposée pour le contrat de référence. »

L'État peut-il confirmer que les confirmations par courriel et les signatures électroniques sont acceptables pour le point 2 du CTC3/CTC4 – déclaration signée par le responsable du projet, le responsable technique ou l'autorité contractante?

Réponse 8 : Oui. Le Canada confirme que les confirmations par courriel et les signatures électroniques sont acceptables pour le point 2 du CTC3 et le point 2 du CTC4, dans tous les volets de travail.

Question 9: En ce qui concerne le Volet de travail 5: Services de cyberprotection; CTC1 - Exigences relatives aux jours facturables du spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) :

Le travail requis de la plupart des spécialistes de l'ÉFVP est de courte durée; pas plus de quelques mois à la fois. Étant donné que nous ne pouvons soumettre qu'une seule ressource pour cette catégorie, l'État peut-il envisager d'autoriser de multiples ressources pour répondre à cette exigence ou envisager de réduire le nombre de jours facturables requis pour obtenir le maximum de points pour le CTC1 pour le spécialiste de l'ÉFVP?

Réponse 9 : Le critère a été modifié. Veuillez-vous reporter à la Modification 11 de l'invitation à soumissionner.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

REMARQUE : UNE SOUMISSION DÉJÀ PRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. LA CORRESPONDANCE CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVRA INDiquer LE NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.
LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES UNIQUEMENT À L'UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui doivent s'inscrire à Connexion postel, voici l'adresse électronique : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Les soumissionnaires intéressés doivent s'inscrire le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la DP (afin de garantir une réponse). Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.